



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus.
7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics.
9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortailod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-.
10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez.
11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité.
12. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024.
13. Informations du Conseil communal.
14. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h33 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Sandra Tazzer est excusée et remplacée par M. Pierre-Alain Clerc

M. Yann Steiner est excusé et remplacé par M. Mario Morciano

M. Alexandre Béguin est excusé et non remplacé

M. Thierry Rothen est excusé et remplacé par M. Domenico Camarda

Mme Zoé Nater est excusée et remplacée par M. Anthony Logatto.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, la majorité est à 21 voix.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Mme D. Vantaggio donne lecture d'une lettre de M. Sylvain Pabst relative à l'édito du « Comm'à la Une » sorti au mois de décembre 2023. Cette lettre est à disposition des membres du Conseil général.

5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Th. Pittet, chef du dicastère des finances, donne quelques explications.

M. Th. Pittet : « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas m'étendre sur ce point-là, vous avez lu le petit rapport qui l'accompagne. Simplement mettre trois éléments en évidence. Le travail avec la fiduciaire Deuber & Beuret, on peut résumer ça en travail de confiance, cela fait trois ans que nous avons de l'expérience avec eux pour la révision des comptes, nous avons un travail qui est constructif et orienté solution parce que, évidemment lorsqu'on présente des comptes qui sont audités par des experts, il y a toujours des petites choses qu'il faut améliorer, corriger, etc., cela se fait vraiment dans un bon esprit avec l'envie de faire mieux et les explications qui sont très complètes de la part de cet organe de révision et puis, le dernier point, c'est un coût aussi qui est très compétitif par rapport aux autres propositions qu'on a eues d'autres fiduciaires de la région et environ. Voilà, pas plus d'éléments que ça à vous citer, maintenant je reste évidemment à disposition pour d'éventuelles questions que vous auriez, merci pour votre attention.* »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme indiqué dans le rapport du Conseil communal, la commission financière a été consultée par courriel et s'est montrée bien sûr favorable à ce que la commune renouvelle le contrat avec la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA pour la révision externe de ses comptes pour les années 2023 à 2025. »

M. J. Panès : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, d'après le responsable du dicastère et le chef du Service des finances, la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA va plus loin dans son appui à notre Service des finances avec lequel ils collaborent activement. De plus, ses honoraires sont plus avantageux que ceux de la concurrence. Sur cette base, le groupe PLR s'est montré unanimement favorable au renouvellement du mandat. Merci de votre attention. »

M. A. Barny : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de notre séance de préparation, nous nous sommes attardés sur le point 2 du rapport et relevons la référence au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes du 20 août 2014. « L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices, une ou plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés », là je cite le règlement. Sur la reconduction proposée par le Conseil communal et approuvée par la commission financière, nous constatons que nous sommes dans le cadre du règlement mais, pour autant, le contrôle des comptes d'une société privée comme d'une entité publique est une activité importante qui vise à garantir la fiabilité, la régularité et la transparence des informations financières, cela prend une dimension plus importante quand il s'agit de l'argent public. Changer ou conserver le même organe de contrôle est une opération qui présente des avantages comme des inconvénients. Conserver le même organe de contrôle pendant une longue durée permet certainement de bénéficier de son expérience, de sa connaissance de la commune et de sa relation de confiance avec l'administration communale mais, a contrario, cela peut aussi entraîner une baisse de l'indépendance, de l'objectivité, de la vigilance, de la créativité et de la crédibilité des contrôleurs ainsi qu'une augmentation des risques de collusion ou de complaisance mais surtout de laisser se développer une pratique devenue usuelle et donc potentiellement inadéquate pour les exercices comptables suivants. En restant trop longtemps en fonction sur les mêmes comptes, les contrôleurs pourraient manquer de perspectives nouvelles et innovantes pour une meilleure pratique de contrôles et de gouvernance. De l'autre côté, changer d'organe de contrôle permet d'apporter un regard neuf, de bénéficier d'expériences acquises dans d'autres communes, de détecter des anomalies répétées par la structure, de renforcer la confiance des parties prenantes et enfin de respecter les normes de rotation. Les nouveaux contrôleurs peuvent aussi apporter un regard frais sur les procédures et les processus et donc ainsi identifier des lacunes ou des inefficacités qui auraient pu être négligées à la longue par leurs prédécesseurs. En conclusion, la loi et le règlement ont bien tout prévu mais pour des sujets qui vont sans dire, parfois, vont mieux en les disant. Le Groupement de La Grande Béroche acceptera la reconduction du mandat à l'organe du contrôle actuel. Je vous remercie. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision des comptes communaux, le groupe des Verts autorise le Conseil communal à renouveler pour les années 2023 à 2025 le mandat d'exécution à la fiduciaire DB Deuber & Beuret. »

M. D. Camarda : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe Socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de reconduction du mandat auprès de la fiduciaire Deuber & Beuret. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025 est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

M. M. Rognon : « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le projet, qui vous est présenté ce soir, est un projet qui a pour but de préserver le cours d'eau La Vaux. Pas uniquement le cours d'eau, aussi les infrastructures que nous avons en aval avec, toute à la fin, la station d'épuration de Vaumarcus, il y a des conduites qui amènent les eaux usées là-bas et aussi le sentier pédestre des gorges de La Vaux. Afin de permettre de régler cette problématique, nous avons prévu de canaliser les eaux claires, avec une conduite suffisamment dimensionnée et pour stabiliser le terrain, nous souhaiterions réaliser des caillebotis et des caissons en bois avec l'appui du Service forestier. Cette solution permet de retirer tout ce qui est minéral, en fait, de l'infrastructure qu'il y avait avant pour remettre une infrastructure qui est au plus proche de l'aspect naturel que nous avons maintenant. Je suis à disposition pour toute question, merci pour votre attention.* »

Mme M. Tenot Nicati : « *La commission financière a reçu ce rapport par courriel et elle aurait pu poser des questions sur ce point à sa séance du 7 février qui a eu lieu après la parution des documents du Conseil général. Cependant, le rapport a été suffisamment étoffé et le dépassement du crédit initial prévu de seulement CHF 15'000.-, alors la commission a préavisé cette demande de crédit favorablement à l'unanimité sans autre forme de procès.* »

Mme C. Muster : « *C'est en tant que membre de la commission technique et en tant que PLR que je prends la parole sur ce sujet. Pour la commission technique, cette dernière a examiné la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus lors de sa séance du 24 janvier 2024. Après une analyse de cette demande en plénum, le conseiller communal en charge du dossier nous a présenté un dossier complet. Partant du constat que le glissement de terrain s'est amplifié dans les intempéries de l'été 2021, des mesures urgentes ont été mises en place. Malheureusement, avec le changement climatique que nous subissons, des dégâts supplémentaires engendreront des travaux plus conséquents et un impact financier supérieur à la première estimation ont été constatés et ne permettent plus de laisser ce secteur sans intervention de sécurisation. Les solutions proposées ont été adaptées et tiennent compte de l'environnement et de la proximité. Même si le sentier devra être temporairement fermé durant les travaux, il permettra aux concitoyennes et concitoyens de la commune d'emprunter à nouveau ce tracé en toute sécurité. La commission technique a accepté cette demande de crédit à la majorité. Après présentation par moi-même aux commissaires PLR, le parti acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.* »

Mme Ch. Wermeille : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal de son rapport qui présente très bien les problèmes actuels et la nécessité d'une intervention rapide. La solution proposée assure l'évacuation des eaux claires et permet de sécuriser durablement le secteur. Nous saluons particulièrement l'utilisation de matériaux locaux et la vision à long terme qui favorisent une stabilisation naturelle du secteur. Nous soutenons donc cette demande de crédit. Merci.* »

M. L. Affolter : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce magnifique lieu dans son écrin de verdure mérite toute notre attention. Suivant le préavis de la commission technique, le groupe Socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. Nous invitons également la commune à entretenir son sentier car il a souffert des pluies abondantes en fin d'année dernière. Merci de votre attention.* »

M. P. Ginggen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du document et remercie le Conseil communal de prendre ce dossier en main. La demande de crédit de CHF 100'000.- sera acceptée à l'unanimité par le Groupement. Permettez-moi juste une petite réflexion quant aux stabilisations végétales, que je connais bien, je connais bien ces types de construction proposés qui sont appelés « caissons de bois », qui font leurs preuves depuis de très longues années surtout dans les cantons alpins. L'objectif de construire un caisson est de stabiliser un sous-sol avec un système de bois rangé et, normalement, une des premières règles est que le bois devrait être entièrement recouvert et caché dans le sous-sol. Or, sur le profil longitudinal, figure n° 7 à la page 6, on constate que les rondins, les deux dernières rangées, sont à l'extérieur ce qui diminuera de moitié la vie du caisson. J'espère que l'entreprise spécialisée à laquelle les travaux seront confiés pourra apporter ses conseils pour améliorer, et si possible corriger ce point. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, donc le tracteur est un outil de base pour un employé des travaux publics. C'est clair qu'à chaque fois qu'il y en a un qui rend l'âme, ce qui a été le cas de l'un de nos tracteurs qui avait 30 ans de service et qui a été remercié l'année passée, nous nous posons toujours la question de comment le remplacer ? Donc, à l'instar de tous nos véhicules, nous essayons d'avoir une plus grande polyvalence, la polyvalence maximale. Nous essayons aussi de voir si nous pouvons le remplacer à l'interne avec d'autres véhicules qui seraient situés ailleurs. Or, force est de constater que pour ce tracteur qui a rendu l'âme l'année passée, nous ne pourrions pas le remplacer à l'interne et, comme il doit faire du déneigement, de la fauche, couper les feuilles, il est nécessaire d'avoir un véhicule avec assez de puissance parce que, vous n'êtes pas sans savoir, que nous sommes une commune qui est quand même assez en pente et, donc, nous pensons avoir trouvé notre bonheur pour ce véhicule-là, qui pourra permettre de réaliser toutes les tâches que les travaux publics réalisent déjà avec la plus grande efficacité. Je reste à disposition pour toute question. Merci beaucoup. »

Mme C. Muster : « Brièvement, cette demande de crédit a aussi été traitée dans notre séance du 24 janvier, avec plusieurs questions et interpellations par les commissaires surtout concernant le choix du véhicule, de sa performance, de ses dimensions et de son utilisation mais les réponses sont apparues dans le rapport et on vous remercie. Donc la commission l'a acceptée à l'unanimité des membres présents. »

M. J.-D. Divernois : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a bien étudié le rapport relatif à l'achat d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics pour la somme de CHF 90'000.-. Après discussion et après avoir reçu les explications de la commission technique et du conseiller communal, le PLR acceptera à sa majorité le crédit demandé. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui présente les nécessités de remplacer le vieux tracteur en panne et compare l'option d'achat à la sous-traitance en démontrant que cette dernière pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Nous soutenons donc cette demande de crédit. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera cette demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics. Merci de votre attention. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour ses rapports très développés et richement illustrés avec de belles images de tracteurs et de tondeuses, un vrai bonheur ».

M. L. Affolter répond aux deux rapports de même nature des points 7 et 8 de l'ordre du jour pour le groupe Socialiste. Il poursuit :

M. L. Affolter : « Nous profitons de l'occasion pour remercier notre service de la voirie pour la qualité régulière de l'entretien de nos infrastructures routières et de nos parcs et jardins. Petit bémol ce soir ici au port (en parlant du parking fermé en raison de la taille des arbres). Suivant le préavis de la commission technique, le groupe PS soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics est accepté par 38 voix pour et une abstention.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. M. Rognon, chef du dicastère des travaux publics, donne quelques explications.

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette fois cette machine permettra à notre sens une meilleure efficacité au niveau de la tonte. Pour diverses raisons, nous avons des machines qui font du « mulshing », cela veut dire des machines qui coupent l'herbe et elle reste sur le terrain. Cela a beaucoup d'avantages à certains endroits, cela permet de devoir moins arroser, par contre c'est problématique surtout au niveau des plages lorsque les gens veulent se prélasser, forcément avec l'herbe fraîche, ils repartent avec la moitié. C'est aussi problématique aux abords des routes parce que si on ne ramasse pas directement ou on ne souffle pas les déchets de coupe, ils peuvent s'accumuler dans les conduites d'eaux claires, les boucher et créer une problématique d'inondation. Nous avons donc réfléchi à ce que nous pouvions prendre, sachant que nous avons actuellement un véhicule qui nous permet de tondre et d'aspirer. Mais il est stationné à Bevaix et ce sont des véhicules qui sont très lents et devoir parcourir la commune de part et d'autre pour faire la tonte, ce n'est pas tellement efficace. Le fait d'avoir une tondeuse que l'on met sur une remorque et de pouvoir l'amener aux endroits où l'on doit justement tondre et ramasser le gazon nous semble être la meilleure solution et la plus efficace. Je suis à disposition pour répondre à vos questions. »

Mme C. Muster : « Cette demande quoique presque identique à la précédente n'a pas convaincu complètement les commissaires mais elle est acceptée à la majorité. »

M. J.-D. Alfter : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est divisé sur cet objet et chacun votera selon sa réflexion. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera cette demande de crédit de CHF 60'000.- et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui avance nombre argument en faveur de l'achat de cette superbe tondeuse frontale avec aspiration intégrée. Nous ne remettons pas en doute que les services communaux doivent faire face à des critiques à cause de brins d'herbe qui pourraient malencontreusement rester collés à une serviette de plage. Nous profitons d'ailleurs pour les remercier pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Un gazon anglais est possible en Angleterre car il pleut beaucoup. Chez nous, une surface verte afin qu'elle le reste sans arrosage ne devrait pas être tondue à ras une fois par semaine. L'herbe coupée laissée sur place, comme vient de le dire le Conseil communal, représente une bonne protection. Nous regrettons donc le changement de pratique et sommes divisés sur cette demande de crédit. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole pour un rapport de minorité, tellement minoritaire d'ailleurs que je dois être le seul de mon groupe à refuser ce crédit. Le Conseil communal a bien donné des éléments de comparaison avec le coût d'une externalisation de certains services qui semble crédible et la question d'une mutualisation des équipements avec une commune voisine avait déjà été réglée en commission. Mais que dire alors de l'impossibilité implicite contenue dans ce rapport de mutualiser cette tondeuse avec un autre service, en l'occurrence celui des ports. Le nombre d'heures d'utilisation annuel moyen mentionné dans ledit rapport est de l'ordre d'une centaine. Si l'on estime normalement que la tonte se déroule en moyenne sur une moitié de l'année civile, alors les deux semaines et demie d'utilisation effective ne sont pas misérables, elles sont indécentes. C'est peut-être notre faute à tous, membres de l'autorité législative, qui avons habitué notre exécutif et nos services communaux à dire oui à pratiquement toutes les demandes de crédit depuis l'entrée en vigueur de la commune fusionnée. Avec cette attitude, nous avons probablement donné l'impression que nos finances communales nous permettent de dépenser sans compter, même pour des demandes que je persiste à qualifier d'indécentes. Alors je refuserai cette demande au nom d'une certaine éthique de l'engagement des deniers publics. Merci de votre attention. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste de La Grande Béroche a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à cette demande de crédit. Il remercie le Conseil communal. Vu les arguments et les différents chiffres avancés, ainsi que, ne l'oublions pas, l'étendue du territoire de notre commune, « Grandeur Nature », pour rappel une superficie de 42 km², voire 45 dépendant si vous regardez sur « Wikipédia » ou pas, il apparaît indispensable de s'équiper d'outils et de véhicules performants, efficaces et adéquats pour la bonne marche de l'entretien de la commune. Par rapport à la remarque qui a été faite tout à l'heure par mon collègue Jean, je me permets de faire la remarque que ce n'est pas uniquement pour la tonte que ce véhicule sera utilisé et, pour rappel également, la taille de notre commune et tout le travail qui doit être fait, j'imagine que la réflexion a été faite jusqu'au bout par notre conseiller communal selon les éléments contenus dans le rapport. Le parti Socialiste votera à l'unanimité ce crédit. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics est accepté par 26 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions.**

9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en préambule, remercier le Cercle scolaire qui, effectivement, c'est bien lui qui a rédigé ce rapport, merci particulier à Mme Vantaggio, ici présente ce soir, je n'ai pas réussi à le faire lors de la commission car elle était malade, voilà, ce soir, c'est fait. Au-delà des remerciements, peut-être avant de vous présenter ce rapport, le type de financement, ce financement participatif, nous a été présenté par des membres du comité du Cercle scolaire à Cortaillod et à La Grande Béroche et c'est effectivement nous, en tant que membres de l'exécutif, que nous avons trouvé opportun de partir sur ce type de financement. Ce type de financement, vous l'avez compris, c'est donc une participation dans une SA, CHF 50'000.- La Grande Béroche, CHF 50'000.- Cortaillod. Sur cette base, avec un calcul financier que nous avons, bien entendu, montré à la commission financière, finalement, on arrive à investir une somme totale qui est de l'ordre de plus de CHF 750'000.-. À travers cet investissement, bien entendu, il y a des souscriptions, ces souscriptions sont faites, c'est écrit au sein du rapport, principalement auprès des habitants, habitantes de nos communes, Cortaillod et La Grande Béroche, et premièrement plutôt pour les locataires avant que cela ne soit ouvert aux propriétaires. Tout ça reste à affiner au sein des statuts de la SA, ces statuts n'ont pas encore été écrits, c'est vraiment la première phase, la création de la SA. Je crois qu'au niveau du rapport, plus ou moins tout a été dit, je laisserai les commissions notamment la commission financière se prononcer à ce sujet. Et puis, il y a d'autres questions sous-jacentes notamment qu'en est-il de la production ? Est-ce que finalement l'ampérage qui est introduit au sein du bâtiment est suffisant ? Donc la réponse est oui, bien entendu. Peut-être quelques chiffres mais avant, préciser qu'il est nécessaire de faire une demande de raccordement technique, bien entendu, pour savoir si l'installation souterraine arrive à accepter l'ensemble des ampères qui est produit. Donc, la puissance d'introduction, réalisée en 1974, est de 600 ampères et la production maximale d'installation projetée : 460 ampères. Donc, inévitablement, vous l'avez compris, cela sera facile. Peut-être encore une chose, actuellement, les panneaux solaires sont en train d'être installés. C'est véritablement la manière de financer qui vous est posée, la question vous est posée ce soir, de quelle manière finance-t-on ce projet. Et puis, finalement, est-ce que Groupe E, qui est finalement le prestataire, acceptera de nous rémunérer cette production ? Finalement, c'est la loi sur l'énergie qui oblige Groupe E à reprendre et rétribuer de manière appropriée l'énergie renouvelable produite sur son secteur. Donc par ces deux aspects, il y a deux réponses qui ont été données. Concernant le paiement d'énergie, nous avons un tarif de reprise ; ce tarif de reprise, bien entendu, a permis de faire le calcul de rentabilité. Je crois que plus ou moins tout a été dit, à disposition bien entendu concernant les questions qui pourraient émaner de la création de cette SA, création de cette SA qui, comme vous le savez, on attend aussi le résultat du Conseil général de Cortaillod, Conseil général qui aura lieu au début du mois de mars. Si, effectivement, votre autorité accepte la création de cette SA et que Cortaillod n'accepte pas, finalement, l'arrêté devient caduc et peut-être qu'on reviendra auprès de votre autorité avec un autre montant ou un autre ordre de financement, à voir à futur. Merci pour votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière, voulant des éclaircissements sur ce point, a convoqué le conseiller communal en charge de ce dossier dans une séance qui a eu lieu après la convocation qui nous réunit toutes et tous aujourd'hui, c'est-à-dire le 7 février dernier. Les réponses qui nous ont été données ont convaincu la commission de donner un préavis favorable à l'unanimité des membres présents à la demande de prise de participation de La Grande Béroche au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA, à parts égales avec la commune de Cortaillod, ceci pour un montant de CHF 50'000.-. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a eu besoin de nombreuses explications supplémentaires pour comprendre les mécanismes financiers et la stratégie politique qu'implique cette proposition de notre exécutif. Le scénario

original proposé a finalement récolté une confortable majorité auprès de notre groupe et nous soutiendrons cette demande. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Cette fois, je prends la parole pour le groupe des Verts. Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cet excellent rapport. Le groupe des Verts ne peut qu'approuver cette demande de crédit constituant une prise de participation au capital-actions de la société Les Cerisiers Solaire SA. En effet, la démarche consistant à favoriser le développement des énergies renouvelables dans notre commune, qui plus est au collège des Cerisiers, démarche incluant un processus participatif via des prêts citoyens ne peut que nous plaire. Nous allons donc accepter cette demande à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. A. Logatto : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport, nous en avons pris connaissance avec intérêt. Pour notre groupe, des interrogations et des réflexions se sont posées en particulier sur ce modèle de financement participatif. Ce modèle n'a pas fait l'unanimité dans notre groupe mais une majorité y est favorable et votera dans ce sens, considérant notamment que ce modèle participatif offre la possibilité d'impliquer la population dans le projet, donc il permet aussi de diversifier les façons de fonctionner par rapport à d'autres installations existantes. Merci de votre attention. »*

M. J.-J. Bourquin : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche, lors de sa séance de préparation du Conseil général de ce jour, a bien étudié le rapport du Conseil communal concernant une demande de participation au capital-actions de cette nouvelle société inconnue, Les Cerisiers SA. Le Groupement de La Grande Béroche l'acceptera à l'unanimité. Merci. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.- est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez

M. T. Egger : *« Ce collège de Montalchez, seul bâtiment du village de Montalchez appartenant à la commune, bâti en 1870. Le projet s'articule principalement sur un assainissement énergétique du bâtiment. Il y a eu, pour ce faire, un CECB et un CECB+, donc Certificats énergétiques bâtiment qui ont été réalisés en mars 2023. Il y a aussi eu l'expertise d'une société active ici même dans notre commune et également au niveau suisse et, finalement, ces CECB ont vraiment démontré que ce bâtiment, notamment dans le cadre de l'efficacité énergétique de l'enveloppe mais surtout en matière d'émissions directes de CO₂, a obtenu la note G, qui est la pire note finalement que nous pouvons attribuer à un bâtiment notamment par rapport à l'émission de CO₂. Inévitablement, l'assainissement s'articule sur le changement du chauffage, chauffage qui est actuellement alimenté par du mazout, chauffage qui sera alimenté par des plaquettes forestières. Il y a eu un long débat en commission technique à ce sujet, je crois que la plupart des réponses ont pu être données, merci également au concours de Thierry Pittet qui s'est immiscé en tant qu'énergéticien dans cette rénovation de bâtiment. Et puis, au-delà du changement du chauffage, il y a également la création, enfin, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques qui alimenteront la borne de recharge, première borne de recharge communale qui sera, effectivement si vous acceptez le crédit, à Montalchez, à proximité d'un parking directement. Et puis peut-être encore un dernier élément : finalement, en commission technique, il a été nommé en fait le type de chaudière, qui émane de la société*

Heitzmann, soit une Hargassner, qui est juste, pour aller jusqu'au bout de la réflexion, cette chaudière est effectivement une marque de la société Heitzmann et elle est produite, en partie, en Suisse, on essaie effectivement de participer à l'effort national en prenant, si possible, des produits suisses. Après, on ne se fait pas d'illusion, l'entier des produits de la chaudière n'est pas purement helvétique mais voilà, c'était juste pour l'information, à ce sujet-là. À disposition, bien entendu, si vous avez des questions, merci. »

Mme C. Muster : *« Merci beaucoup, pour ce soir également, je prends la double casquette politicienne de la commission technique-PLR et aussi d'habitante de Montalchez. C'est donc avec un grand plaisir de découvrir que des travaux de rénovation sont prévus sur un bâtiment cher à mon village et à tous les enfants et habitants ayant eu la chance d'utiliser les salles de classe ou de se rendre dans le bureau de l'administration de l'ancienne commune de Montalchez avec un petit clin d'œil à Mme Burgat que je salue. Lors de sa séance de commission, la commission technique a demandé des compléments d'informations sur le choix du type de chauffage proposé, chauffage à plaquettes forestières versus pompe à chaleur. Une réponse le soir même par notre conseiller communal, Thierry Pittet, et présente dans le rapport a finalement convaincu les commissaires. Ces derniers remercient le conseiller communal en charge du dossier pour son implication dans la politique de rénovation des bâtiments communaux et ont accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Le groupe du parti Libéral Radical s'est rallié aux explications et aux propositions du rapport et acceptera cette demande de crédit d'engagement à l'unanimité. »*

Mme N. Humbert-Droz : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste remercie le Conseil communal de prendre soin du patrimoine immobilier de la commune et d'en préserver les vieux bâtiments. Il se réjouit que deux salles de classe soient maintenues dans le village de Montalchez tout en améliorant au mieux l'efficacité énergétique de cet édifice du 19^e siècle. Il votera donc à l'unanimité le crédit demandé par le Conseil communal. Merci. »*

Mme S. Noirat : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance de ce projet de transformation et d'isolation du collège de Montalchez. Nous pensons que ce projet est en accord avec l'air du temps, c'est-à-dire l'économie des énergies. Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce rapport et nous acceptons ce crédit d'engagement de CHF 480'000.-. »*

Mme M. Petitpierre : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a pris connaissance du dossier relatif à la demande de crédit pour la réfection du collège de Montalchez. Ce dossier n'a pas suscité de commentaire particulier. Le Groupement remercie le Conseil communal pour ce rapport ainsi que pour l'élaboration de ce projet et acceptera l'arrêté tel que proposé. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité

M. T. Egger : *« Merci Madame la présidente. Mesdames, Messieurs, donc cela fait déjà effectivement deux séances du Conseil général que nous abordons, dans les informations, ce thème du « Sentier du Lac » et, cette fois, le rapport vous est remis, avec des chiffres. Peut-être en préambule préciser, et puis ça a été dit en commission technique notamment avant même qu'elle ne passe à la commission financière, en page 3, vous avez de Tivoli à Vaumarcus, vous avez le secteur « GB2 », à savoir un ponton sur pilotis de CHF 750'000.-.*

Effectivement, cela a été dit et on le sait, cela ne sera pas fait ainsi. Peut-être, petite précision, à la base, le Grand Conseil neuchâtelois avait une première mouture de CHF 3'500'000.- et puis, finalement, ils ont retoqué ce montant-là pour arriver à CHF 2'400'000.-, et ils ont retoqué, notamment, il ne reste plus grand-chose vous me direz, mais ils ont retoqué CHF 750'000.- en lien avec cet aspect ponton sur pilotis. Donc, en l'occurrence, on ne l'a pas corrigé, le rapport émanant du Canton, ils n'en ont fait qu'un seul et comportait ces éléments donc nous voulions ne pas biaiser, finalement, ces images. Et puis peut-être au-delà du montant, CHF 50'000.-, et au-delà du 0.1 EPT, c'est plutôt, véritablement, sur le fond qu'on se prononce sur ce rapport. Vous l'avez compris, ce « Sentier du Lac » on le veut, si possible, le plus proche du lac mais on va faire signer des conventions aux privés. Et ces privés, on ne va pas les menacer pour qu'ils signent absolument la convention, ces conventions. Donc, indéniablement, il y aura certains passages du « Sentier du Lac » qui passeront un peu plus haut et qui reviendront au niveau du lac, c'est un fait, c'est un compromis, c'est ainsi. Et puis, encore une fois, les montants, CHF 50'000.-, à partir de quand ceux-ci seront dépensés, est-ce que c'est véritablement CHF 50'000.-, vous avez compris que cela est basé sur un montant, un investissement que le Canton fera à l'échelle de notre commune et puis nous avons pris un amortissement, nous avons sorti ce chiffre, on espère pouvoir, bien sûr avec votre autorisation, mettre ce montant à partir de 2025, ce qui est clair c'est qu'en 2025, il n'y aura pas grand-chose comme tronçons qui auront été faits, donc, indéniablement, cela ne coûtera pas CHF 50'000.- mais c'est plutôt, encore une fois, sur le fond du rapport qu'on vous demande une position et puis si votre autorité accepte finalement ce rapport, cela nous permettra à nous, en tant qu'exécutif, de signer ces conventions et ainsi aller de l'avant avec ce « Sentier du Lac » avec des premières réalisations qui sont déjà prévues normalement cette année, en 2024, un tout petit tronçon mais bon, c'est déjà un début. À disposition, bien entendu. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière voulant des éclaircissements sur ce point en a discuté avec le conseiller communal en charge du dossier en sa séance du 7 février dernier et, au final, elle a donné un préavis favorable à cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »*

M. B. Schumacher : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le rapport du Conseil communal concernant le « Sentier du Lac » a suscité un long débat au sein du groupe PLR. Si la légitimité du droit de passage n'est pas remise en cause, les avis sont partagés sur plusieurs points. Pour certains, il s'agit de préserver les propriétés des riverains, pour d'autres cette demande est prématurée, le sentier n'est pas encore réalisé, les travaux n'ont pas encore été ni agendés ni mis à l'enquête, visiblement ce n'est pas le cas. Certains contestent le montant budgété qui est jugé excessif comme la part du travail engendré. Cependant, CHF 50'000.- avec une dotation de 0.1 EPT qui devraient être inscrits au prochain budget. Je me permets un bref rappel : ayant participé aux travaux de la commission parlementaire du Grand Conseil en 2020 et 2021, une commission qui a proposé un contre-projet indirect avec un décret octroyé en crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- pour l'optimisation du « Sentier du Lac ». Il s'agissait surtout de répondre à l'initiative de nos amis les Verts qui a abouti en 2016. Une initiative qui demandait que les rives et les crêtes des lacs du canton soient accessibles de manière continue par un passage de deux mètres au moins à réaliser dans les deux ans. Sans ce contre-projet, nous pouvions imaginer sans problème l'acceptation de cette initiative par le Grand Conseil, comme ensuite l'acceptation par les citoyennes et citoyens dans le canton. Imaginez donc le résultat écologique, coût d'entretien, nettoyage et j'en passe avec une bande de deux mètres et ceci uniquement sur la rive neuchâteloise du lac. Finalement, la solution trouvée est un moindre mal que nous pouvons accepter sans autre. Je vous rappelle qu'il sera interdit de s'y arrêter, interdit aux vélos et que les chiens devront être tenus en laisse. Précisons encore que la réalisation se fera par étapes entre 2023 et 2028. Et je remercie le Conseil communal d'avoir corrigé le rapport, c'était aussi le but de mon intervention ; effectivement, ce ponton sur le lac de CHF 75'000.- et le porte-à-faux de CHF 62'000.- ne sont pas compris dans le crédit de CHF 2'400'000.- et là je peux vous renvoyer au procès-verbal mais cela on s'en passe, le Conseil communal l'a corrigé. Donc, l'investissement de notre commune prévu est d'environ CHF 292'000.- qui pourrait peut-être aussi changer la somme budgétée de CHF 50'000.-. Toutefois, force de considération, je vous propose d'accepter cette demande de crédit mais de l'inscrire au budget uniquement l'année où débiteront les travaux*

d'aménagement, ceci de même pour autoriser la dotation de 0.1 EPT. Mais comme je viens de l'entendre que les travaux devraient commencer l'année prochaine, je vais renoncer à déposer, si c'est bien le cas ? Ou cette année ? Aucune assurance. L'idée était de déposer un amendement qui autorisait la dépense et l'engagement du 0.1 EPT, la dotation de 0.1 EPT uniquement lorsque les travaux auraient commencé. Vu que le « Sentier du Lac » est prévu d'être réalisé de 2023 à 2028, on pourrait avoir un décalage comptes-budget de CHF 50'000.- pendant plusieurs années. Alors si ce n'est pas le cas, je crois qu'il n'y a pas lieu d'amender cet article, le groupe PLR sera un peu divisé sur ce dossier, il l'aurait accepté à l'unanimité avec l'amendement. Je vous remercie. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a bien examiné le rapport fourni par la commune, rapport qui fait part des avancées communales en la matière. Un grand merci pour ce rapport bien présenté. Juste un petit historique : effectivement, comme l'a dit le représentant du groupe PLR, les Verts neuchâtelois ont lancé en 2016 une initiative « Rives pour toutes et tous », initiative qui avait récolté plus que 50'000 signatures en six mois. Finalement, le 26 janvier 2021, le Grand Conseil a décidé de proposer un contre-projet indirect sous la forme d'un crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- sur cinq ans pour réaliser les tronçons manquants du « Sentier du Lac », délai considéré comme raisonnable. L'initiative de départ fut retirée en faveur du contre-projet, les Verts considérant que ce dernier poursuivait finalement la majorité des buts demandés par l'initiative. Nous y sommes donc enfin, le Canton nous présente un plan d'aménagement des rives du lac à peu près finalisé pour que la population piétonne puisse y avoir accès de façon optimale. La commune de La Grande Béroche a tout intérêt à ce que ses futurs tronçons soient bien entretenus et l'accord de principe demandé pour l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.- et l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT nous sont, au contraire du groupe PLR, un minimum. Le groupe des Verts va donc accepter à l'unanimité cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. F. Nussbaum : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de ce rapport concernant la demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi que la dotation en personnel de 0.1 EPT pour son exploitation. Le Groupement accepte à l'unanimité cette demande tout en souhaitant que le dossier, qui date d'un certain temps déjà, puisse évoluer. Merci de votre attention. »*

M. A. Logatto : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal, nous avons pris connaissance du rapport. Notre groupe est unanimement favorable au projet du « Sentier du Lac ». Nous allons donc accepter le rapport afin que le Conseil communal puisse poursuivre le projet en collaboration avec le Canton et les propriétaires de terrain. Merci. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité est accepté par 35 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

15. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024

M. T. Egger : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un rapport informatif, finalement, ce bilan de législature. Peut-être répondre à l'une des questions qui pourraient y avoir : pourquoi maintenant ? Finalement, on n'est pas encore à la fin, il reste deux séances du Conseil général mais principalement parce que des élections vont avoir lieu d'ici le 21 avril et puis, nous avons travaillé durant quatre ans, trois ans et demi, ensemble et finalement, c'était important de montrer à la population ce qui a été fait et je crois qu'on peut en être fiers, toutes et tous, de ce qui a été fait durant ces trois ans et demi. Et puis, notamment pour*

pousser la population, pour ceux qui seraient motivés à rejoindre nos partis politiques respectifs, on trouvait important de faire ce bilan de législature en début d'année, de façon, effectivement peut-être, éveiller des vocations. Je vous remercie. »

16. Informations du Conseil communal

M. F. Del Rio : *« Mesdames, Messieurs, je vous prie d'excuser ma voix caverneuse également même si elle me va probablement mieux à moi. Comme vous le savez sans doute, le Grand Conseil a validé le 5 décembre dernier un changement au niveau de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un article, sauf erreur de ma part, c'est l'article 41 al. 2 let. a où il autorise de repousser de trois mois l'échéance initialement prévue pour la validation des PAL par les législatifs qui était le 27 février 2024 et qui passe ainsi au 31 mai 2024. L'élément principal, l'enjeu finalement à travers cet article et à travers cette bouffée d'oxygène donnée par le Grand Conseil c'est essentiellement un enjeu financier puisque l'article dont je viens de parler concerne l'expropriation matérielle, autrement dit tous les propriétaires qui sont, à travers cette révision du PAL, contraints à renoncer à leurs zones à bâtir. Cela représente rapidement des montants très importants pour les communes qui doivent déduire drastiquement leurs zones à bâtir et donc, la prise en charge à 100% par le Canton est ainsi permise, trois mois supplémentaires, ainsi permise jusqu'à fin mai. Donc, la prise en charge par le Canton se fait à travers le fonds sur l'aménagement du territoire. En ce qui nous concerne, La Grande Béroche, après le travail acharné que nous avons mené, notre mandataire a mené, nous ne faisons pas partie de ces communes qui courent donc le risque de devoir mettre la main à la poche de manière importante. Donc je réponds volontiers à vos questions éventuelles mais cela veut dire que cette échéance de fin février que nous avions à tout prix, on va pouvoir en profiter pour déjà pouvoir prendre connaissance du retour du Canton quand nous l'aurons, quand nous l'aurons parce que l'examen préalable ne nous a pas encore été transmis. Donc je pense que le Canton aussi a tout intérêt à se donner cette bouffée d'oxygène. Donc nous verrons à quelle sauce nous serons mangés mais, selon les renseignements que j'ai pu glaner dans les coulisses, notre dossier est plutôt très bon et les mauvaises surprises à craindre sont minimales. Nous vous informerons et nous informerons évidemment la super commission du PAL dès que nous aurons arrêté la date de la séance, dès que nous aurons des informations supplémentaires. Je ne sais pas si sur ce dossier en particulier, qui évidemment a demandé beaucoup d'énergie à beaucoup d'entre vous, il y a des questions, j'y réponds volontiers. S'il n'y en a pas... ce n'est pas le cas donc c'est avec plaisir que je passe à un autre point. Cela concerne les bons « Rail Check », donc Onde Verte. Chaque année, depuis cinq ans, cela fait cinq ans que nous prenons en charge ces bons « Rail Check », nous proposons donc des bons de 50%, si vous en souvenez, et puis, en début d'année, comme à l'accoutumée j'ai envie de dire, la chancellerie a contacté les CFF et nous avons appris, la chancellerie a appris que, finalement, ces bons « Rail Check » n'étaient plus d'actualité, il s'agit de simples bons de réduction avec un code à faire valoir. Malgré la question posée par la chancellerie concernant les tarifs, les CFF n'ont pas répondu jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'il y avait eu une augmentation substantielle, en l'occurrence, nous sommes passés de CHF 711.- à CHF 747.-, ce qui fait CHF 92.- de différence. C'est-à-dire que nos jeunes de La Grande Béroche doivent déboursier CHF 92.- de plus que l'année dernière. Ce n'est pas peu, c'est un peu dommage, véritablement, nous le regrettons. Nous regrettons surtout que nos partenaires, avec lesquels nous avons des contacts réguliers, comme Car Postal, TransN en particulier, les CFF aussi, qu'ils n'aient pas daigné nous informer ou attirer notre attention avant, nous avons sans doute loupé quelque chose à travers les réseaux sociaux ou les sites Internet et nous en sommes vraiment navrés. Nous restons quand même, La Grande Béroche, une des rares communes qui contribue à cette hauteur-là au niveau de ces abonnements pour nos jeunes. Je crois que la chancellerie a déjà été sollicitée pour donner quelques explications et je crois que notre chancelier a pu lui-même les fournir précisément et rassurer ceux qui étaient un petit peu émus de cette situation Je ne sais pas si*

j'oublie éventuellement un élément ou l'autre ? Là par contre, il n'est pas souhaité de question (rires). »

M. T. Egger : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, première information : comme vous le savez certainement, Mme Lisa Baumann a été titrée championne du monde de Snow Bike. Pour fêter comme il se doit cette performance remarquable, vous êtes toutes et tous conviés après-demain, mercredi 21 février, ici à 18h, un e-mail vous a été envoyé à ce sujet-là, on vous y attend nombreux et nombreuses. Ensuite, peut-être répondre à la question de M. Stefan Lutz, qui a posé la question le 18 décembre 2023, concernant les futures élections ; il proposait que le village des candidats ne soit pas mentionné. Nous avons débattu au sein de l'exécutif en donnant les avantages et les inconvénients de cette proposition, nous en avons longuement parlé, nous nous sommes inspirés, finalement des autres communes, de leur façon de faire, notamment les communes fusionnées, c'est plus pratique, et puis, nous sommes arrivés à la conclusion suivante : finalement, les électeurs, les électrices veulent connaître un certain nombre d'arguments, un certain nombre d'éléments sur les personnes qui se mettent en liste. Et, indéniablement, le village en fait partie. Donc, finalement, en ne mettant pas le nom du village, on ne donne pas l'information et les électeurs et les électrices iront la chercher par leurs propres moyens, si je puis dire. Parce que nous le savons tous ici, dans cet hémicycle, on veut quand même savoir de quel village viennent ceux pour qui on va voter. Et puis finalement, nous avons aussi peur qu'en ne mettant pas cette information, on perd des électeurs, des électrices, c'est-à-dire que, finalement, « on ne sait même pas d'où ils viennent, on est plusieurs villages, on met le bulletin de vote de côté et on ne vote pas ». Je vous rappelle quand même que le taux de participation est ridiculement bas, ridiculement bas, et ce n'est vraiment pas le but. Voici un certain nombre d'éléments qui nous ont fait clairement pencher pour garder l'élément villageois au sein des listes de nos partis respectifs. Et puis, peut-être, à ce sujet-là, vous rappelez que le dépôt des listes signées est fixé au 26 [février] à midi. Finalement, M. Pfund, notre chancelier, reste à disposition des personnes qui sont responsables de la liste de façon à pouvoir la compléter de la meilleure des façons qui soit, le but est d'avoir quelque chose d'homogène, vous l'avez bien compris. Encore deux informations, la première : concernant la salle de gym de Bevaix, la double salle de gym de Bevaix, donc comme vous l'avez peut-être constaté, il n'y a plus les gabarits, sous-entendu que le permis de construire est acquis. Dès le moment où le permis de construire est acquis, nous pouvons faire travailler nos mandataires qui ont déjà travaillé longuement sur ce projet, et puis ces mandataires nous ont précisé, au vu des délais légaux, cahier des charges, appel d'offres, etc., vous imaginez bien le temps que cela peut prendre, grosso modo, nous aurons le devis finalisé, un devis général à 80%, il sera finalisé à la sortie du mois d'août de cette année, sous-entendu, cela sera la prochaine législature qui votera sur cet objet, notamment sur le crédit d'un montant de..., vous pouvez l'imaginer, cela n'est pas un secret. Et puis, pour terminer, pour vous dire que finalement notre législature, votre législature va jusqu'à la fin du mois de juin de cette année, et puis finalement, vous êtes encore tout à fait disponibles pour voter et puis continuer à voter, sous-entendu, il y a deux séances du Conseil général qui vont encore arriver, celle du mois d'avril et celle du mois de juin et, indéniablement, il y aura des demandes de crédit, en tout cas pour le mois d'avril, on verra pour le mois de juin, le mois de juin étant considéré plutôt pour les comptes. Juste pour vous préparer à cet aspect-là, il risque d'y avoir certains investissements importants encore d'ici la fin de cette législature. Je vous remercie. Oui, je suis un peu emprunté là... Oui, effectivement, donc, nous avons consulté les groupes politiques pour savoir s'il ne serait pas opportun de faire un stamm, mais un stamm général en prenant l'ensemble des partis politiques et le dimanche des votations, se retrouver ici même pour suivre les résultats et je crois savoir que la plupart des partis politiques y a répondu favorablement. Pour information, on se retrouva tous ici le 21, c'est un dimanche, pour suivre, après libre à chaque parti politique, effectivement, de faire un pré-stamm, un après-stamm, libre à vous. Je vous remercie. Je laisse la parole à mes collègues. »*

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends la parole pour, comme vous le savez, en décembre dernier, le directeur du Cercle scolaire Les Cerisiers a donné sa démission. Le comité scolaire a travaillé ardemment fin décembre pour pouvoir trouver son remplaçant. Il a été désigné il n'y a pas longtemps, il s'agit de M. Hajdarbasic, actuellement directeur au C2T au Landeron ; il prendra ses fonctions à la rentrée du mois d'août. Merci. »

17. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre donne lecture d'une interpellation du groupe Socialiste relatif à des motions pendantes : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir, dans la mesure du possible, répondre aux motions qui sont en attente sur son bureau, à savoir celles dont le délai de traitement est échu. En effet, la fin de la législature arrive à grands pas, il nous semble que notre Conseil communal dispose de toutes les compétences et du recul nécessaires pour y répondre. De plus, lors de la séance du Conseil général du 27 mars 2023, le Conseil communal disait qu'il était prévu, nous le citons, que « concernant la stratégie de parcage et la stratégie des zones, notamment les zones 30 km/h à La Grande Béroche, qu'un projet complet soit présenté, après avoir été soumis à la commission technique, certainement à la rentrée scolaire du mois d'août 2023, à la première séance ». Là encore, le groupe Socialiste souhaite que le dossier soit soumis à notre actuel Conseil qui dispose aussi d'une connaissance du territoire dûment enrichie durant cette législature. Merci de votre attention, au nom du groupe Socialiste, Maximilien Ignoto. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela nous permet de rebondir sur ce qui a été dit auparavant, il reste deux séances du Conseil général, avec des réflexions et puis, effectivement, le but, le souhait d'ici ces deux prochaines séances, de vous apporter, peut-être pas pour chaque motion, des rapports complets et définitifs mais du moins des informations et des aspects concrets sur ces différentes motions. »

M. Th. Pittet : « Je complète juste peut-être spécifiquement par rapport au parcage et aux zones 30 km/h. Merci pour ce rappel, j'avais oublié que je m'étais engagé aussi fermement. Tout ça pour vous dire que le travail avance, ce qu'il y a d'assez intéressant c'est que, la semaine passée, lors de deux séances, nous avons parlé de parcage notamment et de plans de parcage pour La Grande Béroche et donc c'est en cours. Nous avons fait une étude, mandaté une étude qui arrive au bout en toute fin d'année sur laquelle nous attendons encore une dernière séance pour compiler les résultats. Concernant notamment le parcage de la Pointe du Grain, donc ça a avancé, bien avancé, et puis, on est en train de mettre en place, au niveau de la Sécurité publique en collaboration avec le Service technique et en discussion avec le Conseil communal, une stratégie de parcage, c'était à l'ordre du jour de la semaine passée, avant qu'on reçoive cette interpellation et cela le sera encore ce mercredi. Donc ça tombe bien, on est quand même alignés. Et, en principe, d'ici le mois de juin, comme l'a dit Tom toute à l'heure, il y aura une information, proposition de prise de décision du Conseil général sur cette stratégie de parcage notamment. Pour la partie zones 30 km/h, je ne suis pas certain qu'on arrive pour ce semestre, on va essayer mais ce n'est pas sûr. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, j'aurais voulu faire une remarque concernant le rapport de législature, vous ne nous avez pas donné la parole, est-ce que je peux la faire ? J'aimerais remercier le Conseil communal pour ce rapport, ce bilan de législature, c'est un document qui est très bien fait, très encourageant. Il y a juste dans les bâtiments et énergie, j'ai été un peu surpris, on parle de la salle de sport de Gorgier pour un montant de plus de CHF 7'000'000.-. Nous avons voté CHF 7'300'000.- en 2022 et CHF 2'220'000.- en 2023, on est à plus de CHF 9'500'000.-. »

M. T. Egger : « Oui, cela appelle une réponse, effectivement. Dans les faits, le montant total, effectivement, CHF 7'300'000.- + CHF 2'220'000.-. Peut-être spécifier, et on l'avait fait lors de cette votation sur les CHF 2'220'000.-, finalement, on s'était arrêtés dans les CHF 7'300'000.- à ce qui était du mobilier fixe, en partie, en tout cas, et puis, il y a aussi un autre aspect,

d'ailleurs cela a été démontré lors de la votation des CHF 2'220'000.-, ce sont tous les aménagements extérieurs. Alors pas leur globalité, certes, mais le gros du CHF 2'220'000.- ce sont effectivement les aménagements extérieurs qui sont venus se greffer au bâtiment en question, et, encore une fois, le permis de construire a été obtenu et nous l'avons fait voter à votre hémicycle, CHF 7'300'000.-, sans les aménagements extérieurs et sans le petit matériel qui, finalement, coûte très cher. Le bâtiment en tant que tel, après ça dépend jusqu'où l'on va au niveau du bâtiment mais, on prend bonne note de la remarque et puis, effectivement, vous l'avez vu au travers de ce bilan de législature, on veut essayer d'être le plus concis possible pour essayer de faire lire, vous faire lire, et faire lire la population pour que cela ne soit pas barbant mais que cela soit plutôt intéressant. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h00.

Le rédacteur du procès-verbal

Nicolas Pfund
Chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 19 février 2024